

CONSEIL D'ÉCOLE n°1
vendredi 19 octobre 2018
Compte rendu

Présents :

ENSEIGNANTES / INSPECTION :

Mr PICHARD (IEN)
Mme PERREZ (DDEN)
Mme BOURGEOIS Delphine
Mme DELALANDE Marie
Mme LEPOT Fanny
Mme BERTRAND JAECKLE Sandrine
Mme COTTAT Ludivine
Mme LESNE Laura

MAIRIES / SIRIS :

Mme CHARTRAIN Nathalie (ATSEM)

Mme BRICE Florence (Vice présidente SIRIS)
Mr CAILLARD Joël (Maire de Gémigny)
Mr VALLOT Bernard (Président SIRIS)

DELEGUES DE PARENTS :

Mme GUERY Amandine
Mme BOURGOIN Sarah
Mme PREAU Tatiana
Mme LAFOLE Véronique
Mr DUVZEIN Eric
Mme VALLON Julie
Mr TOUCHARD Damien

Excusés :

Mr HUCHET (Maire de Tournois)
Mme BOISSIERE (Maire de St Sigismond)
Mme BOUSSARD Delphine (Secrétaire de Mairie)

Mme BERTHELOT Nadine (enseignante)
Mme FLEURY Aurélie (enseignante)
Mme DEBREBISSON Edwige (décharge de direction)
Mme ARTAUX Coralie (ATSEM)

Ordre du jour :

1. Adoption du compte rendu du conseil d'école de juin 2018
2. Résultats des élections des parents d'élèves et rôle du Conseil d'École
3. Rentrée scolaire 2018/2019
4. Modalités de dialogue avec les familles
5. Projets pédagogiques sur l'année - Spectacle de Noël
6. Intervention photographe scolaire
7. Sécurité dans l'école / Bilan du PPMS /
8. Mise en place des médiateurs en élémentaire

9. Aide Pédagogique Complémentaire (APC)
 10. SIRIS - Organisation des services du personnel sur le temps scolaire
 11. Questions éventuelles

1. Adoption du compte-rendu du conseil d'école du 29 MAI 2018

Compte rendu adopté à l'unanimité (18 voix, 2 abstentions).

2. Résultats des élections de parents délégués et rôle du Conseil d'École

Nombre d'électeurs inscrits	255	
Nombre de votants	103	40,39% de votants
Bulletins blancs ou nuls	28	
Suffrage exprimés	81	
Nombre de sièges à pourvoir	8	<u>Élus :</u> Mr Touchard Mr Duvezin Mr Proult Mme Legendarme Mme Lafolé Mme Préau Mme Bourgoïn Mme Guéry

Rappel : Les bulletins de vote avec des noms barrés ou entourés sont considérés comme nuls. Lors des élections c'est la liste entière qui est élue.

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.

Fréquence de réunion : 1 fois par trimestre

Membres :

- Le directeur de l'école, président
 - Le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ;
 - Les enseignants de l'école et les enseignants remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;
 - Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école ;
 - Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, ils constituent au sein du conseil d'école le comité des parents.
(Dans notre école, les parents suppléants sont invités par coutume, mais seuls les titulaires ont le droit de vote.)
 - Le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école.
 - Toute personne invitée par le président.
- L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Attributions :

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

1° Vote le règlement intérieur de l'école ;

2° Établit le projet d'organisation de la semaine scolaire.

3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école.

3. Rentrée scolaire 2018/2019 :

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal concernant les communes de Gémigny, St-Péray-la-Colombe, St-Sigismond et Tournois compte actuellement 8 classes et 176 élèves répartis ainsi :

Répartition des classes :									
	PS/M S1	PS/MS 2	GS	CP	CE1/ CE2 1	CE1/ CE2 2	CM1	CM2	
PS	10	9							19
MS	9	9							18
GS			25						25
CP				23					23
CE1					8	8			16
CE2					14	14			28
CM 1							20		20
CM 2								27	27
	19	18	25	23	22	22	20	27	176

Remarque : Le nom et prénom des nouveaux inscrits pour la rentrée de 2019 est à envoyer au SIRIS.

Nouveaux effectifs à la rentrée de novembre : 172 élèves.

M. Pichard rappelle la chance d'avoir des conditions exceptionnelles cette année avec ces effectifs. En effet les effectifs à la baisse depuis plusieurs années auraient du entraîner une fermeture de classe.

Il est dans l'obligation vu ces effectifs de demander une fermeture pour la rentrée 2019. Il rappelle le calendrier : les premières décisions se font en février/ mars, suivies d'une 2ème phase d'ouvertures/fermetures en mai/juin et enfin les derniers ajustements à la rentrée de septembre.

Il rappelle également les taux de fermetures : si on envisage de fermer une classe en maternelle et que suite à cela il y a au moins 30 élèves par classe, il n'y a pas de fermeture ; si on envisage de fermer une classe en élémentaire et que suite à cela il y a au moins 27 élèves par classe, il n'y a pas de fermeture. La fermeture est donc quasi une certitude pour l'année prochaine.

M. Vallot pose alors la question de la scolarité des enfants dès l'âge de 3ans. M. Pichard répond que actuellement il n'y a pas d'obligation de scolariser les enfants en cours d'année (janvier à juin) à leurs 3 ans, cela dépend des municipalités. Mais à partir de septembre 2019, la nouvelle loi entrera en vigueur et la scolarité sera alors obligatoire dès 3 ans. La question se pose alors des augmentations d'effectifs en cours d'année et de leur anticipation, étant donné que les mesures de carte scolaire sont prises avant...

Les délégués de parents s'interrogent sur l'augmentation du nombre de classes double-niveaux en cas de fermeture.

M. Pichard rappelle également que le dédoublement des classes de CP/CE1 dans les REP/ZEP ne s'est pas fait au dépens des zones rurales.

4. Modalités de dialogue avec les familles

- Panneaux d'affichage devant l'école.
- Affichages sur la porte de l'école maternelle.
Cahier de liaison pour toute l'école : **il est à consulter chaque soir et chaque mot doit être signé.** La directrice rappelle que les parents doivent en assurer le suivi quotidien.
- Des rendez-vous individuels (avec les enseignantes ou la directrice) et des réunions d'informations collectives.
- Messagerie téléphonique et mail, très utilisés par les parents depuis la rentrée pour signaler les absences.

Les délégués de parents d'élèves ont créé une adresse mail pour communiquer avec les parents, les enseignants, le SIRIS : deleguesparentsleves.splc@yahoo.com

- Le jour de décharge de Mme Gazangel est le vendredi ainsi qu'un jeudi sur 3.
- Boîte aux lettres pour communiquer avec les délégués de parents d'élèves. Mme Gazangel note qu'il y a une confusion entre les boîtes aux lettres APE et délégués. Les délégués des parents vont s'en occuper.

Attention adresse mail à modifier.

5. Projets pédagogiques

PERIODE	CYCLE 1	CYCLE 2	CYCLE 3
Période 1 Septembre Octobre	Projet autour de la pomme ⇒ Réalisation d'un goûter le 15 Octobre réunissant les 3 classes de maternelle.		
Périodes 3 et 4 Janvier à Avril	Piscine GS : Le mardi du 07/01 au 05/04/2019 de 9 h30 à 10h30 ⇒ Besoin d'accompagnateurs (agrément à passer). Projet développement durable : Mise en place de ce projet commun aux trois classes de maternelle. L'objectif étant de faire reconnaître nos actions et de demander une labellisation « éco-école » valorisant le travail des élèves. Spectacle de Noël	Piscine CE1/CE2 : Le jeudi du 07/01 au 05/04/2019 de 10h30 à 11h30. Opération Basket à l'école : Projet commun à toutes les classes d'élémentaire. Participation d'un intervenant sportif dans le cadre des séances de basket en lien avec la Fédération Française de Basketball. CP : Participation au prix des incorruptibles. N	Piscine CM2 : Le lundi du 07/01 au 05/04/2019 de 10h30 à 11h30. CM1 : Début du projet sur l'enquête policière. CM2 : Inscription au concours sur la commémoration du 11 novembre.

Tout au long de l'année	<p>⇒ Une chorale d'école est mise en place à partir de la rentrée des vacances de la Toussaint. Une chorale GS/CP, une chorale CE1/CE2 et une chorale CM1/CM2.</p> <p>⇒ Décloisonnement en maternelle à la rentrée des vacances de Toussaint pour les GS avec Mme Delalande les lundis et mardis et Mme Bourgeois les jeudis, vendredis qui assureront des séances d'écriture pendant que Mme Gazangel assurera des séances de phonologie.</p> <p>⇒ Décloisonnements élémentaire ? Décloisonnement en découverte du monde entre les CE1 et CE2 Tutorat CP/ CM2 mles jeudis pour aller en BCD.</p>
--------------------------------	---

Sortie piscine pour les GS incertaine car le Siris souhaite faire des économies en optimisant les transports, cela peut se traduire par la suppression du créneau des GS. On restera dans le cadre légal (natation obligatoire fin cycle 2 et fin cycle 3).

Projet de Noël mugs : réservation avant le 22 novembre.

M. Vallot indique l'existence d'un « défi famille énergie positive » proposé par le pays Loire Beauce, à destination des parents.

Il invite également les classes à une exposition sur le 11 novembre à la salle polyvalente. Certaines classes s'y rendront le vendredi 9 novembre.

Mme Gazangel répond à la demande de parents d'élèves qu'on ne peut pas se prononcer sur la date de la kermesse à l'heure actuelle. Le souhait de l'APE serait le 22 juin.

6. Intervention photographe scolaire.

La société MAPIEPROD est intervenue le vendredi 21 septembre 2018 à l'école pour réaliser les clichés scolaires. La vente des photographies s'effectuera sur le même principe que celui de l'an dernier, via un site internet et un accès personnel pour chaque famille. Le paiement pourra s'effectuer directement en ligne par CB ou par chèque/espèces en les remettant à l'enseignante ou en effectuant un envoi postal. Les commandes passées avant le 5 novembre 2018 seront livrées avant Noël. Passé ce délai les photographies ne seront livrées qu'après.

Tarifs identiques à ceux de l'an dernier avec nouveauté dans la proposition des packs.

Le pourcentage de bénéfice a augmenté cette année et est de 30 % pour la coopérative scolaire.

7. Sécurité dans l'école

Un exercice de simulation d'alerte « incendie » a été effectué dans les 2 bâtiments le vendredi 7 septembre 2018. Sortie rapide des élèves de maternelle dans le calme, avec leurs enseignantes. **Temps : 1'32.**
Les enseignantes sortent avec leurs registres et effectuent l'appel.
RAS.

Sortie plutôt rapide également des élèves d'élémentaire dans le calme, avec leurs enseignantes. Classes de Mme Cottat, Fleury et Lepot passent par escalier extérieur. **Temps : 1'40.**
Remarque : Un rappel des consignes de sécurité a été effectué en conseil des maîtres le 20 septembre 2018, notamment sur l'interdiction d'utiliser l'ascenseur en cas de déclenchement de l'alarme incendie.

Un exercice de simulation d'alerte « PPMS intrusion » a été effectué le vendredi 5 octobre 2018. Tout s'est très bien passé et a été très bien accepté par tous les élèves de l'école. Ils ont tous participé à cet exercice en appliquant correctement les consignes demandées par leur enseignante. Temps exercice en maternelle : 2'52 minutes, et en élémentaire 2'06 minutes.

Niveau sécurité il est nécessaire que les derniers parents, quittant l'école en dernier, ferment le portail derrière eux.

⇒ **Une note de service du SIRIS en date du 27 septembre 2018** rappelle les consignes de sécurité relatives à l'accès à l'école par les enfants, les parents et les intervenants extérieurs.

M. Touchard s'inquiète et s'interroge sur la formation des personnels aux moyens d'extinction.

M. Pichard répond qu'au niveau de l'Education Nationale, il n'y a pas d'obligation de former les personnels. La DDEN rappelle que l'objectif des enseignants est de faire évacuer les bâtiments.

M. Vallot dit que cela fait partie des projets, plusieurs plans ont été cherchés mais non validés comme l'intervention des sapeurs-pompiers pour cette formation. Il est envisagé d'utiliser des extincteurs périmés pour s'entraîner. Mais il n'y a pas d'obligation légale.

M. Touchard dit que l'installateur des extincteurs doit montrer comment se servir du matériel. M. Vallot répond que cela n'a pas été fait.

Pour la fermeture du portail extérieur, on s'interroge sur l'achat d'un groom ?

8. Mise en place des médiateurs en élémentaire :

Des médiateurs sont mis en place en élémentaire. Ces élèves aussi appelés « Gilets jaunes » ont pour mission de faire l'intermédiaire entre les élèves et les enseignants dans la cour de récréation en jouant un rôle de médiateurs dans la gestion des conflits.

S'ils en ressentent le besoin ces élèves peuvent tout de même venir voir les enseignantes afin de les aider dans la gestion de la crise.

Ce projet a pour objectif de responsabiliser les élèves, de leur apprendre à mettre en place des jugements en toute impartialité et sans prendre parti pour leurs camarades.

Dans la cour, les « gilets jaunes » veillent. Les enfants résolvent mieux la gestion des petits conflits dans la mesure où ils éloignent la perspective d'une sanction prononcée par un enseignant.

Ce sont d'abord les CM1/CM2 qui sont concernés puis au cours de l'année les plus jeunes classes seront insérées au projet, d'abord sous forme de tutorat.

Mme Gazangel note que ce projet a bien démarré, qu'il fonctionne et que le climat scolaire semble s'améliorer pendant les récréations.

M. Touchard se pose des questions sur les contraintes apportées aux élèves concernés dans le temps. Il est rappelé que tous les élèves se sont portés volontaires.

M. Pichard note que ce projet fait partie d'un cadre national dans le but de responsabiliser les élèves.

La DDEN félicite l'école pour ce très bon projet.

9. Aide pédagogique complémentaire (APC)

La mise en place de ces APC en groupes restreints d'élèves, venant s'ajouter aux 24h d'enseignement hebdomadaire, se déclinent :

- soit sous la forme d'une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages,
- soit sous la forme d'une aide méthodologique au travail personnel,
- soit sous la forme d'une mise en œuvre d'une activité (artistique, culturelle, sportive,...) prévue par le projet d'école.

Ces activités seront réparties dans un cadre annuel de 36h, sous une forme de 30 minutes au minimum par séance. Celles-ci se déroulent les lundis, mardis et jeudis de 13H00 à 13H30.

10. SIRIS : budget, cantine, garderie, car, TAP

Cantine : Nouveau prestataire depuis la rentrée 2018. Pour plus de détails voir avec le SIRIS.

Nous tenons à remercier le SIRIS pour l'achat du nouveau mobilier pour la classe de Mme Bourgeois ainsi que les le petit mobilier de la classe de Mme Gazangel.

Prestataire « API restauration »

Les délégués des parents interrogent sur :

- la qualité des repas jugés moins bons par les enfants : M. Vallot leur dit de faire remonter les informations directement au prestataire qui est dans l'optique d'un dialogue accru avec les familles.
- la température des plats (trop froids) : M. Vallot répond que les temps indiqués sur les barquettes sont respectés mais que effectivement c'est parfois limite, c'est à voir avec le prestataire.
- le temps du repas, les élèves n'ont pas le temps de manger : 1 seul service n'est pas possible. M. Pichard note que 2 heures de pause méridienne sont suffisantes pour 2 services. Il y a des ajustements à opérer.
- le placement attitré : M. Vallot indique que cela permet de gagner du temps lors de l'installation des élèves, et que les places vont tourner à chaque période.
- le bruit : des solutions sont proposées (plaques insonorisantes, tables rondes, musique...)
- la quantité de nourriture servie : M. Vallot répond qu'ils sont dans l'obligation de servir tous les plats, et que les dames de cantine respectent les demandes des élèves sur la quantité.
- l'impression des enfants que lors de la surveillance du midi, ils ne sont pas écoutés en cas de problèmes : M. Vallot dit que l'information sera transmise aux adultes concernés.

L'école remercie le SIRIS pour sa participation à l'appel au projet sur l'École numérique à hauteur de 3000€, l'État subventionnant également la même somme. L'équipe enseignante réfléchit à la façon d'utiliser ce budget de 6000€. Il est envisagé l'achat d'un serveur ainsi que plusieurs possibilités (PC portables, tablettes tactiles, vidéoprojecteurs interactifs). La réponse est à donner avant le 15 novembre. M. Vallot aimerait être tenu au courant des 2 premiers choix retenus par l'équipe enseignante pour donner son avis.

La DDEN rappelle ses missions :

- des suivis d'école sur les thèmes de la sécurité et le temps de l'enfant. Elle n'intervient pas sur la pédagogie. Elle viendra faire une visite de l'école en novembre accompagnée de M. Vallot, et doit faire remonter ses observations au niveau départemental.
- communication avec les élus, les directeurs d'école, les IEN
- médiations

11. Questions des parents

PROCHAINS CONSEILS D'ÉCOLE:

- Avant les vacances de février 2019.

La directrice, Mme GAZANGEL